

3 eme Rallye National du Pays haut et PEA

Coupe de France des rallyes (coefficient 3)

19, 20 aout 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :

- Lundi 10 juillet 2023
- Ouverture des engagements :
- Lundi 10 juillet 203

Clôture des engagements :

- Lundi 07 aout 2023

Parution et distribution du carnet d'itinéraire :

- Samedi 12 aout de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h00,
Dimanche 13 aout de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h00,
Lieu : PROT RACING TEAM 27 RUE D ALSACE 54720 LEXY TEL 0771606624

Dates et heures des reconnaissances :

- Samedi 12 aout de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30
- Dimanche 13aout 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30
- Vendredi 18 aout de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30.

Vérifications administratives le :

- Samedi 19 aout 203 A 8H a 12h
Lieu : Gymnase municipale Rue albert lLebrun 54720 LEXY

Vérifications techniques le :

- Samedi 19 aoutde 8h15 à 12h15
Lieu : Gymnase municipale Rue Albert lebrun 54720 Lexy

Heure de mise en place du parc de départ le :

- Samedi 19 aout à l'issu des vérifications techniques,
Lieu : ParC Fernand Collignon 54720 LEXY

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :

- SAMEDI 19 AOUT 2023 A 11H45
Lieu : PC Course, Gymnase rue Albert lebrun 54720 lexy

Publication des équipages admis au départ le :

- Samedei 19 aout a 13h 30
Panneau d'affichage, Gymnase rue Albert Lebrun
Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

Publication des heures et ordres de départ de la 1^{ère} étape :

- Samedi 19 aout a 14 h
Panneau d'affichage, Gymnase rue Albert Lebrun
Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

Départ de la 1^{ère} étape :

- Samedi 19 aout 16 h30
Lieu : Parc fernand COLLIGNON.

Arrivée de la 1^{ère} étape :

- Samedi 19 AOUT partir de 19H 08
Lieu : Parc Fernand Collignon

Publication des résultats partiels et des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape :

- Samedi 19 aout à partir de 21h00.
Panneau d'affichage, Gymnase rue Albert Lebrun.
Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

Départ de la 2^{ème} étape :

- Dimanche 20 aout à 8h00
Lieu : Parc Fernand Collignon

Arrivée de la 2^{ème} étape :

- Dimanche 20 Aout 17h38
Lieu : Parc Fernand Collignon.

Vérification finale le :

- Dimanche 20 Aout
CONCESSION SEAT A THIONVILLE

Publication des résultats du rallye :

- 30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée.
Panneau d'affichage, Gymnase rue Albert Lebrun
Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

Taux horaire de la main d'œuvre :

- 60 € TTC

Remise des prix le :

- Dimanche 20 Aout
• Sur le podium d'arrivée à Lexy



ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA 55 en qualité d'organisateur Administratif ORGANISATEUR Technic PRO Racing Team organisent le 19 /20 aout le 3 eme rallye National Pays haut **participation étrangère autorisée.**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand Est le 16,mai 2023 sous le numéro 25 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 00 en date du 0000/2023

Comité d'Organisation

Président :GUY JANNY ORGANISATEUR ADMINISTRATIF PROT RACING TEAM MR POTTIER TERRY PRESIDENT

Membres : **Les membres de l'ASA 55 ET DU Prot racing team**

Secrétariat du rallye : PROT RACING TEAM 27 RUE D ALSACE 54720 LEXY

Site internet. : **E MAIL prteam54@gmail.com**

Permanence du Rallye :

Pendant toute la durée de l'épreuve :

Gymnase rue Albert lebrun

Organisateur technique

Nom : PROT RACING TEAMpr

Président : **POTTIER TERRY**

Secrétariat du rallye : **Gymnase Albert LEBRUN**

« Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA ».

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom Prénom	N° de Licence
Observateur FFSA		
Président du Collège	CONDANIN CLAUDE	122813
Membre du Collège	LATOUCHE Marie Line	234919
Membre du Collège	HOROLA GILBERT	12674
Secrétaire de Collège	PECCAUD Michelle	2309
Directeur de course Général	BIDAL JEAN CHARLES	1625
Directeur de course Adjoint Pc	STOCKLE THIERRY	3500
Directeur course pc es	LOUDART FABRICE	8912
Directeur course pc es	PATOUX FREDERIC	
Directeur course es	DEVAUX OLIVIER	
Directeur adjoint es	GALAIRE CHRISTOPHE	
Directeur course es	ENGELMAN ALAIN	214977
Directeur course adjoint es	DUMAS FREDERIC	11716
Relation Concurrents	ENGELMAN JOCELYNE	233639
Relation Concurrents	NOIRANT Maurice	230011
Médecin chef	WIEDENKELLER MICHEL	146262
Médecin en Es		
Responsable Sécurité Autorité	POTTIER TERRY	
Responsable Commissaires Technique	PROTOIS GERARD	1906
Commissaire Technique	LORRAIN Michel	105082
Commissaire Technique	HAEFFELIN DANIEL	
Commissaire Technique		
Responsable nouveau départ	PROTOIS Gerard	1906
Chrono	Mesdames et Messieurs de la Ligue Grand Est du sport Automobile et des Ligues Voisines	
Classement informatique	Gérard Peureux	
Responsable Commissaire	GERARD SEBASTIEN	119320
Responsable Parc de regroupement	GUERILLOT GILLES	
Véhicule Tricolore	GERARDIN DIDIER	
Véhicule Info/Sono	JANNY GUY	17573
Véhicule Damier	GERARD SEBASTIEN	119320
Relation Presse	JANNY GUY	17573
Juge de faits	Vogel bernard	
Speaker	Omer didier	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3^e Rallye National du pays haut compte pour la **Coupe de France des rallyes 2023 coef.3** et le championnat de la **Ligue Grand Est du Sport Automobile 2023**

- Le Championnat du Luxembourg des rallyes 2023
- Le

1.3P. VERIFICATIONS

- Les équipages engagés consulteront à partir du Lundi 14 AOUT, l'heure de convocation aux vérifications administratives, sur le Web : LIGUE GRAND EST SPORT AUTO

Lors de ces vérifications les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire (pilote et co-pilote) en cours de validité
- Licence sportive (pilote et co-pilote) valable pour l'année en cours

Les équipages devront présenter aux relations concurrentes présent au H –10 minutes (rentrée de l'équipage en parc fermé avant le départ du rallye) les originaux de leurs permis de conduire et de leurs licences.

- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation
- Photocopie de la 1^{ère} page du passeport technique de la voiture
- Attestation d'autorisation de prêt de voiture le cas échéant
- Les deux fiches d'enregistrement des équipements de sécurité

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture, les fiches de contrôle des reconnaissances et contre émargement le briefing pilote écrit.

Les voitures devront être obligatoirement "stickers" (plaques, numéros, publicité etc....) avant de passer aux vérifications techniques.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au « 3 Eme Rallye National du PAYS HAUT » doit adresser au secrétariat du rallye, PROT RACING TEAM 27 RUE D ALSACE 54720 LEXY

- la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le Lundi 7 AOUT **à minuit (cachet de la poste faisant foi).**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **100 voitures,**

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **500€** + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, **soit 506 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1000 €** + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, **soit 1066 €**
- Équipage complet Asac 55 450 et plus de 200 kms du départ : **480€** + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, **soit 486 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque établi à l'ordre de PROT RACING TEAM

Pour les engagements envoyés par e-mail, la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48h du montant de l'engagement.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

I

Les forfaits devront être déclarés obligatoirement PAR ECRIT au siège de l'ASA ou par mail à : [PROT RACING TEAM](#)

En cas de non présentation, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

La retenue sera de : 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye et de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Pour les personnes non excusés et non présentés aux vérifications administratives, l'intégralité de l'engagement sera retenue. Merci de votre compréhension.

3.3P. ORDRE DE DEPART.

3.3.1. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en "nouveau départ après abandon" par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2. Attribution des numéros.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Pasport technique absent ,Amande 200€

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

p

Le Championnat du Luxembourg des Rallyes est ouvert aux voitures des groupes et classes suivants :

Classe RC1

Groupe WRC1.6T : moteur 1,6 Turbo # Groupe WRC2T : moteur 2,0 Turbo

Groupe A de plus de 2000 cm3

Classe RC2

Groupe Rally2

Groupe Rally2 Kit (VR4K)

Groupe NR4 de plus de 2000 cm3 (N4 actuel)

S2000-Rallye : moteur 2000 cm3 Atmosphérique

S2000-Rallye : moteur 1600 cm3 Turbo (RRC)

Classe RGT

Groupe RGT

Classe RC3

Groupe Rally3 (atmosphérique entre 1390 cm3 et 2000 cm3 et turbo entre 927 cm3 et 1620 cm3)

Classe RC4

Groupe Rally4 (atmosphérique entre 1390 cm3 et 2000 cm3 et turbo entre 927 cm3 et 1333 cm3)

Groupe R3 (atmosphérique entre 1600 cm3 et 2000 cm3 et turbo entre 1067 cm3 et 1333 cm3)

Groupe R3 (turbo jusqu'à 1620 cm3 / nominal) # Groupe A jusqu'à 2000 cm3

Groupe N entre 1600 cm3 et 2000 cm3

Classe RC5

Groupe Rally5 (atmosphérique jusqu'à 1600 cm3 et turbo jusqu'à 1333 cm3 – annexe J 2021) # Groupe

Rally5 (atmosphérique jusqu'à 1600 cm3 et turbo jusqu'à 1065 cm3 - annexe J 2018) # Groupe N

(atmosphérique jusqu'à 1600 cm3)

Classe E1a

Groupe E1-National / E1-FIA jusqu'à 1600 cm3

Classe E1b

Groupe E1-National / E1-FIA entre 1600 cm3 et 2000 cm3

Classe E1c

Groupe E1-National / E1-FIA entre 2000 cm3 et 3000 cm3

Classe E1d

Groupe E1-National / E1-FIA de plus de 3000 cm3

Remarque : Un passeport technique est obligatoire pour toutes les voitures. L'absence d'un passeport technique entraîne une amende de 200 €.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2023.

Gymnase rue ALBERT LEBRUN

4.3.1.2. Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à la disqualification.

L'assistance sera autorisée dans les lieux définis dans le road book.

4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions. Les commissaires y seront également habilités.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. Additif à venir

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 3^{ème} Rallye du Pays Haut représente un parcours de **316,43 km**

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de **92,31 km(29,16%)**

1ère étape :

ES 1-Morfontaine 14,700 kms

pour un total de 64,130 kms

2e étape :

ES 2/4/6 « MERCY LE BAS» 11,17 km

ES 3/5/7 «MORFONTAINE» 14,70 km

Soit 77,61 km d'Es, pour un total de 252,30 km

6.2. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**, des contrôles seront effectués.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Samedi 12 aout de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30
- Dimanche 13 aout 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30
- Samedi 19,aout matin de 8h00 à 12h00,

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.7. ROAD-BOOK

Conforme au règlement standard FFSA

- Samedi 12 aout de 8h00 à 12h00, 13h00 à 16h00,
Dimanche 12 aout de 8h00 à 12h00, 13h00 à 16h00,

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Trois Commissaires choisis par les Responsables des Commissaires seront récompensés par une coupe chacun.

Les prix aux concurrents seront distribués : Prix Cumulables

SCRATCH	1er	320 €.	+ 1 coupe	
	2ème	140 €.	+ 1 coupe	
	3ème	70 €.	+ 1 coupe	
CLASSE	1er	220 € + 1 coupe		(120 € si moins de 4 partants)
	2ème	120 €.	+ 1 coupe	(si au moins 6 partants)
	3ème	60 € + 1 coupe		(si au moins 10 partants)

1 coupe Equipage Féminin

Championnat du Luxembourg

1^{er} - une coupe

2^{eme} - une coupe

3^{eme} - une coupe

Les chèques seront envoyés au plus tard pour le 30 aout 2023

**La remise des prix se déroulera à l'issue de l'arrivée, Parc fermé, parking,
podium arrivée**